



GOBEIL & DESBIENS CPA

 2465, rue Saint-Hubert
Jonquière (Qc) G7X 5M7
 418.547.7701
 info@gdcpa.ca

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES

CRIMINELS MARTHE VAILLANCOURT

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024





GOBEIL & DESBIENS CPA

2465, rue Saint-Hubert
Jonquière (Qc) G7X 5M7
418.547.7701
info@gdcpa.ca

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS MARTHE VAILLANCOURT
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5 - 6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
Renseignements complémentaires	16



GOBEIL & DESBIENS CPA

2465, rue Saint-Hubert
Jonquière (Qc) G7X 5M7
418.547.7701
info@gdcpa.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Service d'aide aux victimes d'actes criminels Marthe Vaillancourt

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Service d'aide aux victimes d'actes criminels Marthe Vaillancourt (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Organisme perçoit des produits de dons sous forme de contributions pénales ou autres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Mon audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent (l'insuffisance) des produits et des charges, l'actif à court terme et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



GOBEIL & DESBIENS CPA

 2465, rue Saint-Hubert
Jonquière (Qc) G7X 5M7
 418.547.7701
 info@gdcpa.ca

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;





GOBEIL & DESBIENS CPA

2465, rue Saint-Hubert
Jonquière (Qc) G7X 5M7
418.547.7701
info@gdcpa.ca

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gobeil & Desbiens CPA Inc.

Par Marie-Claude Gobeil, CPA auditrice

Jonquière
Le 27 mai 2024

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 5

	Fonds d'admini- stration	Fonds d'immo- bilisations	Fonds des contri- butions pénales	2024 Total	2023 Total
Produits					
Subvention FAVAC	2 379 890 \$	- \$	- \$	2 379 890 \$	2 350 820 \$
Programme de mesures de rechange général (PMRG)	122 400	-	-	122 400	60 000
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA)	251 445	-	-	251 445	230 000
Tribunaux spécialisés	255 816	-	-	255 816	-
Programme Témoin Enfant (PTE)	88 859	-	-	88 859	90 393
Projet violence conjugale	6 844	-	-	6 844	28 845
Projet RADAR 02 (annexe A)	42 908	-	-	42 908	-
Sommes versées par les contrevenants	-	-	14 550	14 550	29 525
Dons	1 650	-	8 911	10 561	2 340
Revenus intérêts	36 966	-	-	36 966	23 708
Autres sources financement	28 000	-	-	28 000	250
	3 214 778	-	23 461	3 238 239	2 815 881
Frais d'administration					
Salaires	2 329 293	-	39 759	2 369 052	2 206 026
Avantages sociaux	385 518	-	4 785	390 303	355 545
Associations/Cotisations	15 294	-	-	15 294	12 959
Assurances	9 414	-	-	9 414	7 886
Documentation/Abonnement	846	-	-	846	520
Frais de déplacement	62 458	-	-	62 458	64 215
Frais de formation	18 763	-	-	18 763	21 101
Frais de fonction	61	-	-	61	352
Honoraires professionnels	9 700	-	-	9 700	8 385
Frais de recrutement	-	-	-	-	25
Frais de location	1 990	-	-	1 990	1 549
Frais d'impression	4 368	-	-	4 368	4 950
Infovac	2 041	-	-	2 041	2 374
Papeterie/Fourniture de bureau	22 017	-	-	22 017	20 607
Achats informatiques et bureautiques	-	-	-	-	5 626
Achat de mobilier	3 174	-	-	3 174	-
Entretien et réparation informatique	6 673	-	-	6 673	5 698

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 6

	Fonds d'admi- nistration	Fonds d'immo- bilisations	Fonds des contri- butions pénales	2024 Total	2023 Total
Publicité/Promotion	3 951	-	-	3 951	6 574
Télécommunications	7 009	-	-	7 009	7 843
Réaménagement des locaux	-	-	-	-	73 913
Frais entretien/Réparation	573	-	-	573	1 623
Loyer/Frais afférents	165 051	-	-	165 051	141 813
Frais réseau	16 228	-	-	16 228	11 943
Programme Témoin Enfant	1 742	-	-	1 742	11 093
Projet contribution pénale (Zoothérapie)	-	-	-	-	57 236
Point de service Opitciwan	2 886	-	-	2 886	6 718
Projet Mashteuiatsh	9 838	-	-	9 838	5 805
Projet RADAR					
02 (annexe A)	42 908	-	-	42 908	-
Projet violence conjugale	6 844	-	-	6 844	28 845
Frais activités des bénévoles	590	-	-	590	358
Activités reconnaissances	1 015	-	-	1 015	1 249
Frais conseil administration	1 078	-	-	1 078	6 587
Divers	1 650	-	-	1 650	-
Divers - COVID-19	-	-	-	-	266
Taxes/Permis	14 088	-	-	14 088	12 238
Frais bancaires	1 614	-	-	1 614	1 552
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	-	9 970
	3 148 675	-	44 544	3 193 219	3 103 444
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	66 103 \$	- \$	(21 083) \$	45 020 \$	(287 563) \$

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 7

	Fonds d'admi- nistration affectés	Fonds d'admi- nistration non affectés	Fonds des contri- butions pénales	2024 Total	2023 Total
Solde au début	20 000 \$	(53 730) \$	125 538 \$	91 808 \$	379 371 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	66 103	(21 083)	45 020	(287 563)
Solde à la fin	20 000 \$	12 373 \$	104 455 \$	136 828 \$	91 808 \$

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

BILAN

31 MARS 2024

Page 8

	Fonds d'admini- stration	Fonds d'immo- bilisations	Fonds des contri- butions pénales	2024 Total	2023 Total
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse	110 101 \$	- \$	- \$	110 101 \$	208 326 \$
Placements à court terme (note 3)	584 320	-	-	584 320	418 741
Débiteurs (note 4)	27 633	-	-	27 633	22 127
À recevoir du fonds d'administration	-	-	104 455	104 455	125 538
Frais payés d'avance	20 657	-	-	20 657	3 969
	742 711 \$	- \$	104 455 \$	847 166 \$	778 701 \$
Passif					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 5)	413 457 \$	- \$	- \$	413 457 \$	396 059 \$
Subventions reportées (note 9)	192 426	-	-	192 426	165 296
Dû au fonds des contributions pénales	104 455	-	-	104 455	125 538
	710 338	-	-	710 338	686 893
Actif net					
Fonds d'administration affectés	20 000	-	-	20 000	20 000
Fonds d'administration non affectés	12 373	-	-	12 373	(53 730)
Fonds de contributions pénales	-	-	104 455	104 455	125 538
	32 373	-	104 455	136 828	91 808
	742 711 \$	- \$	104 455 \$	847 166 \$	778 701 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 9

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	45 020 \$	(287 563) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	9 970
	45 020	(277 593)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 6)	(143 245)	270 879
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(98 225)	(6 714)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	208 326	215 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	110 101 \$	208 326 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut et nature des activités

Le Services d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels Marthe Vaillancourt (S.A.V.A.C), est constitué selon la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec, et agit à titre de mandataire du ministère de la Justice du Québec pour opérer et maintenir un Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (C.A.V.A.C). L'organisme doit fournir des services de soutien et de réconfort aux victimes d'actes criminels et donner de l'information sur leurs droits et recours.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

Page 12

3. Placements à court terme

	2024	2023
Placement Banque Royale, CPG au taux de 1,45%, échu le 16 novembre 2023.	-	20 181 \$
Placement Banque Royale, CPG au taux de 2,5%, échu le 5 avril 2024.	-	10 000
Placement Banque Royale, CPG au taux de 1,45%, échéant le 16 novembre 2023.	-	7 568
Placement Banque Royale, CPG au taux de 4,05%, échéant le 19 mai 2025.	568 378	-
Placement Banque Royale, CPG au taux de 4,05%, échéant le 16 novembre 2025.	15 942	15 000
Placement Banque Royale, CPG au taux de 3%, échéant le 24 octobre 2023.	-	275 000
Placement Banque Royale, CPG au taux de 3%, échéant le 5 avril 2023.	-	90 992
	<hr/>	<hr/>
	584 320 \$	418 741 \$

4. Débiteurs

	2024	2023
Comptes clients	4 350 \$	2 474 \$
Taxes de vente à recevoir	11 085	14 083
Autres	12 198	5 570
	<hr/>	<hr/>
	27 633 \$	22 127 \$

5. Créditeurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	30 932 \$	29 765 \$
Salaires et avantages sociaux	303 534	266 888
Retenues à la source	78 991	99 406
	<hr/>	<hr/>
	413 457 \$	396 059 \$

Au 31 mars 2024, l'organisme avait des sommes à remettre à l'État pour 78 991\$.

6. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Placements à court terme	(165 579) \$	218 759 \$
Débiteurs	(5 506)	(8 445)
À recevoir du fonds d'administration	21 083	83 809
Frais payés d'avance	(16 688)	8 141
Créditeurs	17 398	77 605
Dû au fonds des contributions pénales	(21 083)	(83 809)
Subventions reportées	27 130	(25 181)
	(143 245) \$	270 879 \$

7. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux effets à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

Page 14

8. Engagement

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 192 808 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	142 821 \$
2026	49 987 \$

9. Subventions reportées

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	165 296 \$	190 477 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	27 130	(25 181)
Solde à la fin	192 426 \$	165 296 \$

	2024	2023
Subvention FAVAC - Opitciwan	100 000 \$	100 000 \$
Subvention FAVAC - Mesures autochtones	-	21 445
Subvention FAVAC - Fonds affectés au Programme Témoin Enfant (PTE)	29 037	37 006
Subvention projet violence conjugale	-	6 845
RADAR 02	24 057	-
Table régionale de concertation en violence conjugale et agressions sexuelles (TRCVCAS)	20 000	-
Tribunaux spécialisés	19 332	-
Solde à la fin	192 426 \$	165 296 \$

Le solde des subventions reportées par projet se détaille comme ci-haut.

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

Page 15

10. Affectation interne

	2024	2023
Solde au 31 mars	20 000 \$	20 000 \$

Les membres du conseil d'administration ont décidé d'affecter le don de charité de 20 000\$ reçu au cours de l'année financière 2015-2016, à des projets spéciaux au bénéfice de la clientèle des victimes d'actes criminels. Au 31 mars 2024, cette somme n'avait toujours pas été dépensée.

**SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS MARTHE
VAILLANCOURT**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 16

	2024	2023
Annexe A - RADAR 02		
Produits	42 908 \$	- \$
CHARGES		
Salaires	34 671	-
Repas et déplacements	1 389	-
Honoraires	893	-
Frais de bureau, matériel et équipement	2 851	-
Promotion et publicité	959	-
Télécommunications	60	-
Formation appréciation du risque homicide	2 085	-
	42 908	-
DÉFICIT	- \$	- \$